



ADIEU JEAN-PIERRE

C'est avec une très grande émotion que nous avons appris le décès jeudi dernier de notre camarade Jean-Pierre Cailler. Il a été emporté en quelques mois par la maladie.



Jean-Pierre a terminé sa carrière professionnelle aux Domaines. Syndicalement, il était un pilier de notre section CGT Finances Publiques 44. Il a été notre référent CHS et CHSCT pendant de très nombreuses années, jusqu'à sa retraite prise en 2013. **Il y apportait tout son engagement au service de la santé et des conditions de travail des collègues, avec humanisme et passion. Son expérience, sa chaleur humaine, sa grande camaraderie, sa fougue et son engagement vont cruellement nous faire défaut.**

[Vous en trouverez un exemple sur notre site où nous avons publié un de ses derniers « cri du coeur » contre la cohorte arrogante qui nous gouverne.](#)

Toutes nos pensées vont vers sa famille, sa femme Chantal, ses enfants et petits enfants.

Les obsèques de notre camarade Jean-Pierre CAILLER auront lieu mercredi 16 septembre prochain à 10 heures en l'église de Saint-Herblain (bourg).

Un hommage sera rendu par le syndicat et une rose sera remise aux camarades qui le souhaitent pour la déposer en fin de cérémonie. Les collègues et les camarades qui souhaitent faire parvenir un message à Chantal peuvent l'adresser sur la BALF de la section du syndicat.

« Qu'importe demain la distance, Si j'ai laissé un peu de moi, Peu ou beaucoup, quelle importance, On ne mesure pas son émoi... Et nous serons encore ensemble, Si vous pensez un peu à moi ». Avec ces mots de Gilles

Servat, nous te saluons mon grand.

LA SEMANTIQUE CASSE DES BRIQUES

Derrière ce titre, clin d'oeil aux situationnistes, nous allons parler langage et décrypter le discours dominant qui sert à masquer ou travestir la réalité. Nous commencerons cette rubrique qui a vocation à revenir régulièrement par le mot mutualisation. De cette fabuleuse idée généreuse des mutuelles qui sont par essence solidaires, le patronat a réussi à s'approprier ce mot pour désigner de bien mauvais coups portés aux salariés. Quand on "mutualise" un service, cela signifie dans les faits que le même boulot devra se faire avec moins de monde en licenciant à tour de bras. Vous imaginez le dialogue suivant : " - alors, t'as plus de boulot ? T'as été licencié ?

- Certainement pas, mon vieux, j'ai été littéralement mutualisé. " Dans la Fonction Publique, nous ne sommes pas à la page, on préfère fusionner les services. Le résultat est bien entendu tout à fait identique.

ARRETEZ DE DECODER !

Le rapport Combrexelle, rendu public le 9 septembre, donne au gouvernement le mode d'emploi pour bouleverser l'architecture du droit du travail et achever la casse du code du travail, référence commune à l'ensemble des salarié-es. Il propose **une première loi, dès 2016, visant à donner la priorité aux accords d'entreprise, même s'ils sont moins favorables que la loi ou l'accord de branche.** D'ici quatre ans, il propose une réécriture entière du code du travail : celui-ci ne serait plus qu'un supplétif réduit à de maigres dispositions « impératives ».

Ce rapport vient couronner une vaste campagne politique sur la « simplification » du code du travail. Ce qui est visé, à travers ce matraquage idéologique, c'est le niveau de protection reconnu aux salarié-es. Il s'agit, au nom de la compétitivité des entreprises, de leur permettre de s'ajuster sur la norme la moins protectrice. À chaque fois que les droits sociaux sont mis en concurrence, ils sont toujours tirés vers le bas. Une dérogation en appelle toujours une autre. C'est la norme la plus défavorable aux salariés qui se généralise. C'est contre cela que le principe de faveur a été institué.

L'exemple de la consultation chez Smart, illustre s'il en était besoin la situation. La riche entreprise Daimler a contourné les syndicats en faisant voter les salarié-es pour qu'ils acceptent de travailler 4 heures de plus payées seulement 2 ! et ça marche, 56 % des salarié-es ont cédé au chantage à l'emploi !

Plus largement, le bashing « anti Code » est d'une démagogie absolue. Un certain nombre d'arguments contre le Code du Travail pourraient s'appliquer à d'autres domaines. Pourquoi ne pas simplifier le code de la route, beaucoup trop complexe ! Ou simplifions le Code Civil, trop archaïque (Napoléon !). Et bien sûr, simplifions le Code Général des Impôts, trop douloureux...

